

101 idées pour le climat

Un défi historique

Pour répondre à l'urgence climatique, les scientifiques du GIEC nous disent que nous devons immédiatement modifier radicalement nos manières de faire. Ils nous disent aussi qu'il est possible, économiquement et technologiquement, de contenir le réchauffement de la planète à un niveau sécuritaire si nous agissons rapidement. Ceci exige que les émissions de CO2 soient réduites d'au moins 45 % d'ici 2030 (par rapport à 2010) et que, mondialement, nous soyons à zéro émission nette en 2050. La transition s'impose comme un projet de société capable de moderniser notre société et notre économie tout en respectant l'intégrité des écosystèmes. C'est le grand défi de notre temps. Nous avons le pouvoir et le devoir d'agir maintenant.

Tout le monde en mode solution, partout où c'est possible

L'urgence commande que l'on se mette à l'oeuvre, en mode solution, immédiatement et collectivement, autour d'une vision inspirante de l'avenir et sur les moyens à prendre pour y parvenir. Nous avons besoin d'un plan d'action rigoureux et crédible dont nos gouvernements assureront la maîtrise d'oeuvre. Mais nos gouvernements n'y arriveront pas seuls. Nous convions tous les Québécois et toutes les Québécoises à contribuer à la création de ce plan, au-delà des politiques partisanes : citoyens, scientifiques, entreprises, Premières nations, associations, organismes, établissements, etc. Plusieurs ont des solutions à offrir, des idées et de l'imagination ! Allons-y ! Tous unis pour le climat.

Ces 101 idées ne sont pas parfaites et demeurent préliminaires. Il s'agit d'une base de travail pour ouvrir les discussions. C'est pourquoi nous vous invitons à y contribuer en y ajoutant vos propres solutions, le plus concrètement possible, de façon succincte, en privilégiant vos champs de compétence et d'intérêt.

10 grandes priorités

Le Québec a une position énergétique privilégiée. Parmi les premiers en matière d'émission de GES par habitant en Amérique du Nord, le Québec demeure cependant l'un des plus grands émetteurs par habitant dans le monde. Nos efforts de réduction ne sont toujours pas à la hauteur des cibles du Québec et du GIEC. L'urgence climatique exige que l'on agisse dans tous les secteurs de la société.

1. Déclarer l'urgence climatique

Déclarer officiellement l'urgence climatique et la nécessité d'agir en conséquence.

2. Un plan d'action pour l'atteinte des cibles

Mettre en œuvre un plan cohérent qui mènera le Québec à réduire ses émissions de GES suivant les recommandations du GIEC:

- Réduction de 45 % d'ici 2030
- Atteinte de la carboneutralité d'ici 2050

Ce plan de transition doit impliquer tous les ministères et tous les secteurs de la société :

- 1. Énergie
- 2. Transport
- 3. Industrie
- 4. Bâtiment
- 5. Consommation
- 6. Déchets et matières résiduelles
- 7. Agriculture et alimentation
- 8. Biodiversité et protection du territoire
- 9. Ressources naturelles : Eau, Forêts et Mines
- 10. Éducation
- 11. Santé et services sociaux
- 12. Sécurité, plan d'urgences et adaptation à la crise
- 13. Politiques et lois

3. Retrait du pétrole et du gaz

Doter le Québec d'un plan rigoureux pour décarboniser le transport, l'industrie, la production de chaleur et les procédés à fortes émissions, notamment par la réduction de l'utilisation du pétrole, du gaz naturel, du coke de pétrole et des autres produits pétroliers, qui demeurent les principaux émetteurs de GES. Mettre fin à tout projet d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz. Abolir tout soutien financier de l'État aux énergies fossiles, incluant le gaz naturel. Éviter tout grand projet industriel en gaz ou en pétrole. Éviter le financement de nouvelles infrastructures de transport de gaz naturel, de distribution ou de ravitaillement ou la conversion d'usine ou de flottes de camions au gaz. Procéder au désinvestissement du secteur des énergies fossiles.

4. Électrification du Québec : Transport, industrie et bâtiment

Lancer une vaste entreprise d'électrification du Québec dans le but d'accélérer la transition vers des énergies renouvelables dans toutes les sphères d'activité, en priorisant les secteurs du transport, de l'industrie et du bâtiment, qui sont les plus grands émetteurs.

5. Une gouvernance efficace

Créer un Bureau de la Transition relevant directement du premier ministre du Québec ayant pour responsabilités:

A) - la maîtrise d'oeuvre du plan d'action

- la coordination de l'ensemble des politiques et actions gouvernementales dans l'effort concerté nécessaire pour répondre à l'urgence climatique ;
- la supervision d'une nouvelle agence ou société d'État qui intégrerait, entre autres, le Fonds vert et Transition énergétique Québec et qui aurait le mandat de structurer l'action et d'assurer les montages financiers de la lutte aux changements climatiques en plus de fournir le savoir scientifique et l'appui technique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et aux municipalités ;
- la mise en place d'un système indépendant de reddition de comptes et d'évaluation de l'efficacité des lois et des mesures appuyées sur la science et les meilleures pratiques ;

B) - l'adoption d'une «Loi climat» imposant le respect des cibles de GES

C) - l'adoption d'un «budget carbone» afin qu'il puisse mesurer l'empreinte carbone de tous les projets énergétiques, industriels, en transport, aménagement du territoire, etc; l'adoption de mesures écofiscales progressives et l'application du principe de pollueur-payeur.

6. Réduction du gaspillage

Lancer une vaste campagne de lutte contre le gaspillage énergétique et matériel. Faire de l'efficacité énergétique un incontournable dans tous les secteurs de l'économie. Mettre en place les stratégies réglementaires et d'écofiscalité qui s'imposent pour s'attaquer à l'obsolescence programmée, au gaspillage alimentaire et à la production de déchets, notamment.

7. Une économie verte et circulaire

Favoriser la transition juste vers une économie fondée sur le respect des limites biologiques et physiques de la planète qui encourage l'innovation, les stratégies zéro déchet, le low tech,

l'agriculture biologique, l'économie sociale, etc. Soutenir les pratiques écoresponsables orientées vers un mode de production viable et une économie circulaire qui met l'emphase autant sur la façon de produire que de consommer, sachant que moins de 10% matières premières sont actuellement circularisées à l'échelle globale, entraînant une surextraction et une surproduction pour répondre aux besoins d'une population humaine en forte croissance. 62% des gaz à effet de serre sont émis durant les phases d'extraction des ressources, de leur transformation en matières premières, de fabrication des produits. Bref, sans une économie circulaire dominante à l'échelle de la planète, il sera tout simplement impossible d'atteindre les cibles de réduction.

8. Science, éducation et consultation populaire

Déployer une vaste campagne d'éducation, d'information et de consultation populaire sur les changements climatiques pour assurer la diffusion de la connaissance scientifique, des savoirs autochtones et de solutions concrètes à tous les échelons de la société. Soutenir la recherche scientifique sur les façons de limiter les émissions de GES, de réagir aux impacts et de favoriser la résilience de la population aux prises avec les inondations, sécheresses, canicules, tempêtes, érosions des sols, etc. Mettre la science du climat au cœur de nos décisions collectives et individuelles. Mobiliser les citoyens de tous les horizons, de façon la plus inclusive possible, afin d'encourager l'implication de toute la société dans une transition juste.

9. Municipalités et aménagement du territoire

S'assurer que les municipalités sont des acteurs incontournables de la transition. Adopter une politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour stopper l'étalement urbain, protéger les milieux naturels et la biodiversité, favoriser la transition, la mobilité durable, les services de proximité, la régénération des milieux et le stockage de carbone. Déployer une stratégie d'urgence faire face aux impacts des changements climatiques (inondation, canicule, feux de forêt, sécheresse, etc).

10. Justice et respect des droits

S'assurer que le plan de transition est socialement et économiquement juste en reconnaissant le caractère incontournable du bien commun, de la sécurité de tous, de la résilience des communautés, l'inclusion des populations plus vulnérables, l'accompagnement des travailleurs et travailleuses, entreprises, organismes et communautés affectés par la transition et le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

1. ÉNERGIE

Le Québec a fondé sa modernité énergétique sur deux valeurs fondamentales : le partage de la richesse et une énergie renouvelable. Un usage plus sage, plus efficace et plus intelligent de nos ressources en électricité nous permettra de réduire nos GES, notre déficit commercial, notre dépendance au pétrole et de stimuler notre économie vers une avenir viable. Toute approche sérieuse et cohérente en matière d'énergie commence par une réduction de la consommation et par une transition vers les énergies renouvelables.

11. Électrifier notre économie

Utiliser notre patrimoine électrique du Québec pour décarboniser en priorité notre économie et notre propre secteur énergétique. Remplacer partout où c'est possible les énergies fossiles importées à grands frais par des énergies renouvelables produites ici. Favoriser le développement de l'expertise québécoise et la création d'emplois.

12. Efficacité énergétique

Faire de l'efficacité énergétique, de la réduction de la consommation et de la sobriété énergétique la filière prioritaire de la transition énergétique au Québec.

13. Production d'énergies renouvelables

Favoriser les filières de production d'énergie renouvelables les plus viables économiquement et ayant le plus faible impact environnemental : éolien, solaire, géothermie, biomasse, biométhanisation, biocarburant et auto-production. Favoriser le développement d'énergies renouvelables locales, entre autres par les toits solaires et de circuits courts énergétiques au bénéfice des municipalités. Favoriser l'éolien à la construction de nouveaux barrages (notamment dans les réservoirs existants)

14. Exportation d'électricité

Dans une perspective de rentabilité et de viabilité sur le plan environnemental, accroître l'exportation d'électricité renouvelable afin de diminuer les émissions de GES nord-américaines, sur la base de contrats et d'ententes fermes.

15. Transition énergétique Québec (TEQ)

S'assurer du respect du mandat de Transition énergétique Québec (TEQ) et de l'atteinte de ses objectifs en intégrant au cœur de ses actions la lutte aux changements climatiques et la réduction de GES et de la consommation de tous les hydrocarbures fossiles, incluant les produits pétroliers et le gaz naturel. Fusionner TEQ et Recyc-Québec pour assurer la circularité des ressources et de l'énergie.

16. Mettre au défi Hydro-Québec

Mandater Hydro-Québec pour établir un plan crédible et chiffré de son évolution vers la transition, notamment en matière d'efficacité énergétique (économiser pour vendre), d'innovation, de production d'énergie renouvelable en circuits courts, d'électrification des

transports, de stockage d'électricité, de bâtiments net-zéro, de réseaux intelligents (smart grid) pour en faire un joueur majeur de la transition énergétique. Commander à Hydro-Québec d'agir comme levier principal de développement économique régional en orchestrant la création de réseaux électriques locaux, autonomes et intelligents au bénéfice des municipalités. Nationaliser et céder aux réseaux locaux toutes les sources privées de production. Développer le stockage par batterie pour gérer la pointe et permettre, le cas échéant, un meilleur déploiement des sources renouvelables intermittentes (éolien, solaire). Valoriser l'expertise du Québec à l'international.

17. S'éloigner du gaz

Exiger des producteurs et distributeurs gaziers du Québec un plan rigoureux de réduction pour 2030 et 2050. Éviter de considérer le gaz naturel comme une énergie de transition, car il demeure très lourd en carbone et grand émetteur de GES.

18. Gaz naturel renouvelable

Soutenir la production et l'utilisation de gaz naturel renouvelable (GNR) par l'utilisation de la biomasse et des matières résiduelles lorsqu'économiquement viable et environnementalement préférable. Cette production sera destinée au remplacement du gaz fossile dans des procédés industriels particuliers exigeant nécessairement du gaz et non pour favoriser l'expansion de la production et de la distribution de gaz de schiste.

19. Gaz naturel liquéfié (Projet Gazoduc/GNL)

Éviter tous nouveaux projets de transport et d'exportation du gaz de schiste et de gaz naturel liquéfié à partir de gaz de schiste.

NB. L'analyse du « cycle de vie » du projet GNL a démontré que les émissions annuelles de GES liées au projet dépasseront les sept millions de tonnes. Cela équivaldrait à annuler l'essentiel des réductions annuelles d'émissions obtenues au Québec depuis 1990.

20. Municipalités/Entreprises/Organismes/Établissements/Citoyens

Encourager les entreprises, organismes, établissements et citoyens à établir leur propre plan de réduction de consommation d'énergies fossiles et de transition vers les énergies renouvelables. Exiger des entreprises d'intégrer dans leur rapport annuel aux actionnaires un bilan de leur efficacité énergétique et un bilan carbone. Favoriser la production locale d'énergie renouvelable. Soutenir la conversion aux énergies renouvelables des communautés hors réseau.

Autres propositions

...

2. TRANSPORT

Les transports sont responsables de 44 % des émissions de GES au Québec : 22 % en transport individuel et 22 % en transport de marchandises. C'est le secteur prioritaire de la transition. Le Fonds Vert doit en faire aussi une priorité en fixant clairement des cibles de réduction de GES du parc automobile comme condition au soutien de l'État.

21. Favoriser la mobilité durable

Favoriser un changement de comportement dans nos modes de transport individuel et commercial en préconisant une approche «éviter, transférer, améliorer dans la planification de nos transports.» Intégrer les infrastructures cyclables et piétonnières dès la conception des projets de construction ou de réfection des infrastructures. Assurer un partage plus équitable de l'espace en offrant des voies réservées au transport en commun et aux véhicules en autopartage, covoiturage et micro-transit. Assurer des aménagements sécuritaires et propices à la mobilité active. Aménager des pôles de transport intégrant de multiples offres de transport et services de proximité. Taxer 100 % du stationnement sur rue et hors-rue. Faire respecter les limites de vitesse.

22. Limiter l'expansion du réseau routier

Instaurer un moratoire sur l'expansion du réseau routier pour permettre des investissements judicieux et efficaces dans l'amélioration des infrastructures existantes qui favoriseront entre autres des voies autoroutières dédiées au transport en commun et aux alternatives à l'auto solo. Adopter une taxe sur les publicités des véhicules individuels polluants pour financer une campagne d'éducation nationale de mobilité durable. Mettre la science et les meilleures pratiques en matière de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire au cœur du projet visant à régler le problème de la congestion à Québec (3ième lien). Éviter de remplacer un réseau routier congestionné par les voitures thermiques par un réseau congestionné par les voitures électriques !

23. Accélérer l'électrification des transports

Accélérer de façon significative l'électrification des transports, en priorisant le transport collectif. Adopter des objectifs ambitieux de transition vers les véhicules électriques. Augmenter le nombre de bornes électriques et de bornes à recharge rapide partout sur le territoire du Québec. Soutenir financièrement les compagnies québécoises et le développement du savoir-faire québécois en électrification des transports, incluant les autobus et autobus scolaires, les camions légers et lourds, les véhicules industriels, maritimes et agricoles. Soutenir l'industrie des pièces automobiles électriques et la formation pour l'entretien des véhicules électriques.

24. Accroître l'utilisation du transport collectif

Augmenter massivement le budget consacré au transport collectif local et intermunicipal et l'implantation de mesures pour le rendre abordable et augmenter sa qualité, sa fiabilité et sa compétitivité. Intégrer la tarification et les horaires pour le transport entre municipalités. Obliger toutes les municipalités ou MRC à offrir un service de transport collectif d'ici 2030.

25 Soutenir le covoiturage, l'autopartage et la réduction de l'usage de l'auto solo

Soutenir le développement du covoiturage, de l'autopartage et l'usage à la demande des véhicules privés. Encourager les employeurs et établissements à favoriser les modes de transport alternatifs à l'auto solo. Aménager des stationnements favorisant le covoiturage et l'auto-partage. Mettre sur pied un système public de covoiturage utilisant les plus récentes applications intelligentes afin de réduire le nombre de véhicules sur les routes. Établir des péages avec tarification plus élevée aux véhicules avec passager unique durant les heures de pointe. Accompagner le milieu municipal afin de privilégier les modes de transport locaux et intermunicipaux.

26. Transport par autobus et minibus (Autobus scolaires et camions électriques)

Soutenir les transporteurs urbains et scolaires dans la conversion des flottes d'autobus et de minibus au profit d'autobus électriques afin qu'en 2030 tous les autobus scolaires et en 2035 tous les autobus urbains soient électriques. Cesser de subventionner les autobus urbains et scolaires alimentés aux énergies fossiles et interdire leur achat à partir de 2022. Accorder des subventions à l'achat des autobus scolaires électriques, pour que le coût soit au moins à parité avec les autobus diesel en incluant les coûts pour les infrastructures de recharge. Accorder des rabais à l'achat de camions électriques, de manière à les rendre concurrentiels par rapport aux camions utilisant des moteurs à combustion. Mettre en place l'équivalent d'une loi Zéro émission pour les camions neufs, avec un seuil de 10 % qui soient électriques en 2025 et 35 % en 2030. Soutenir la formation professionnelle des travailleurs et des travailleuses liés à la production de ces véhicules.

27. Transport en région rurale

Encourager le retour des camions de produits laitiers, boulangers, fruits et légumes. Sur les routes principales, aménager des voies entretenues à l'année afin de favoriser le transport actif des citoyens (à pied ou en bicyclette) et en toute sécurité. Développer des modèles spécifiques d'autopartage en milieu rural pour permettre le partage de véhicules privés. Offrir du transport public d'employés vers les zones industrielles et de citoyens vers les événements de grande affluence (festivals, spectacles, etc.).

28. Système de transport intelligent

Soutenir le développement des systèmes de transport intelligent visant notamment à améliorer la qualité du transport en autopartage, du transport en commun par minibus électriques et autonomes, la synchronisation optimale des feux de circulation, etc. Établir le cadre légal pour l'autorisation de circuler des véhicules électriques autonomes (sans conducteur) dès que possible.

29. Modes alternatifs de transport

Soutenir l'usage de mode de transport alternatif à faible émissions comme les véhicules électriques de petites tailles, le vélo électrique, la moto ou le scooter électrique, notamment en leur donnant accès aux voies réservées et stationnement gratuit. Favoriser le transport actif : vélo, marche, etc., notamment chez les jeunes. Déployer une campagne de sensibilisation sur les avantages du transport actif pour la santé. Mettre la science au cœur

des décisions de développement de la filière des voitures à hydrogène qui peut nuire à l'électrification des transports. Éviter de subventionner ou d'investir dans les véhicules à hydrogène, filière inefficace et dispendieuse.

30. Un système de Bonus-Malus

Mettre en place un système de Bonus-Malus juste et efficace afin d'orienter l'évolution du parc automobile vers des véhicules moins énergivores.

31. Rationaliser le transport des marchandises

Il y a un fort potentiel économique à réorganiser le transport des marchandises (camionnage, transport ferroviaire et maritime) en termes d'infrastructures et d'opérations (horaires plus flexibles, consolidation des livraisons, etc.).

32. Transport par train

Construction d'une ligne de trains à grande fréquence avant 2025 reliant les centres urbains du Québec; Trois-Rivières et Montréal à Ottawa, Toronto et Windsor. Construction d'un train à grande vitesse dans le même axe d'ici 2050. Améliorer l'offre de service pour passagers sur tout le réseau ferroviaire québécois avant 2025 en commençant par la ligne Montréal-Sherbrooke et la ligne de la Gaspésie. Électrifier les trains de banlieues de la région de Montréal avant 2030 et électrifier avant 2050 le reste du réseau ferroviaire québécois.

33. Transport par bateau

Électrifier et améliorer le réseau de navettes fluviales et de traversiers entre les rives de Montréal, Longueuil, Laval, Québec, Lévis, etc. Encourager le transport de marchandise par cabotage (électrique ou non) combiné à l'électrification du transport des marchandises. Mener une étude pour le développement du chantier maritime de Lévis vers la fabrication de traversiers électriques, de bateaux électriques ou hybrides rechargeables. Imposer une taxe carbone progressive pour les croisières mues aux énergies fossiles.

34. Transport par avion

Imposer une taxe sur le kérosène pour tous les vols. Faire apparaître les émissions des vols internationaux dans les bilans nationaux de GES. Encourager la réduction de l'usage de l'avion au profit du tourisme local et de l'écotourisme au Québec comme alternative aux voyages en avion.

35. Télétravail

Encourager le télétravail et les horaires variables pour réduire et faciliter les déplacements des travailleurs, notamment les employés de l'État. Offrir un crédit d'impôt aux PME qui permettent le télétravail pour leurs employés. Mettre à jour la loi anti-briseurs de grève pour refléter cette réalité.

36. Municipalités/Entreprises/Organismes/Établissements/Communautés

Adopter un plan de mobilité durable. Adapter les règles de zonage favorables à la création

de milieux de vie offrant tous les services de proximité aux réseaux de transport. Proposer de services municipaux d'autopartage de véhicules électriques. Rationaliser le transport des marchandises. Favoriser la construction de centres d'entreposage et de répartition autour des centres urbains. Sécuriser les accès actifs établissements. Offrir des stationnements sécurisés pour vélos et des aménagements propices à l'usage des modes actifs. Planifier les achats et les livraisons de manière à minimiser les déplacements. Favoriser la livraison par des camions électriques de petite taille et des vélo-cargos. Offrir des incitatifs aux employés qui utilisent les transports collectifs, la marche ou le vélo pour se rendre au travail.

37. Transport individuel

Prévoir le renouvellement de son prochain véhicule privé, si nécessaire, par un véhicule électrique. Se donner individuellement un plan de transition vers une mobilité durable, de manière notamment à réduire l'usage de l'auto solo. Participer à la création des plans de mobilité au sein des municipalités, des entreprises et des organisations.

Autres propositions

...

3. INDUSTRIE

Selon l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre de 2016, le secteur industriel est le deuxième émetteur après le celui du transport avec 30,1% des émissions totales. Ces émissions proviennent principalement des procédés industriels : 50,3 %. Ensuite, 49,1 % sont issues de la combustion industrielle, et 0,6 % des émissions fugitives. Décarboner le secteur industriel appelle l'innovation. En la soutenant et en en faisant la promotion, le Québec pourrait devenir une vitrine à l'international et exporter ces nouveaux procédés.

38. Décarboniser l'industrie

Positionner le Québec comme un carrefour et un accélérateur de la transition en Amérique du Nord et valoriser les avantages pour toute entreprise d'être située au Québec du simple fait de son avantage énergétique. Accompagner, par des mesures incitatives et/ou coercitives, les industries et institutions qui utilisent des sources d'énergies fossiles dans la transition vers les énergies renouvelables. Moduler les tarifs d'Hydro-Québec pour appuyer les projets de conversion de procédés industriels. Utiliser Investissement Québec et inviter d'autres investisseurs pour décarboniser l'industrie. Utiliser les surplus d'hydroélectricité pour alimenter des secteurs à faibles émissions qui soutiendront l'économie résiliente de l'avenir.

39. Fonds d'investissement

Créer un fonds d'investissement mixte (gouvernement, CDPQ, fonds syndicaux, capitaux privés) pour financer la conversion électrique à la condition que les indices de performances soient adéquats.

40. Soutenir l'innovation

Soutenir la culture de l'innovation verte et les champions de la transition au Québec,

notamment en efficacité énergétique, en décarbonisation des procédés industriels pour en faire des chefs de file de créneaux ciblés. Soutenir financièrement les organismes publics à servir de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes. Créer un observatoire pour suivre les avancées technologiques et les meilleures pratiques, orienter les décisions économiques et prévoir les besoins de main-d'œuvre. Éviter de compter sur des « solutions miracles » comme les technologies de séquestration du carbone pour atteindre la carboneutralité.

41. Accompagner la main-d'œuvre

Préparer les métiers verts de demain. Financer la requalification de la main-d'œuvre des secteurs appelés à se transformer ou à décliner. Favoriser la formation en emploi adéquate dans les industries où les procédés seront reconvertis. Investir dans la transformation des ressources sur notre territoire. Offrir une prime pour le retour à l'école. Proposer un pont jusqu'à la retraite.

42. Municipalités/Entreprises/Organismes/Établissements/ Individus

Favoriser le dialogue entre les citoyens, les travailleurs et les entreprises sur les enjeux industriels. Éviter de soutenir les industries fortement émettrices de GES sur le territoire. Favoriser les solutions de réduction au sein de son entreprise ou de sa communauté.

Autres propositions

...

4. BÂTIMENT

Responsable de 10,8% des émissions du Québec, le secteur du bâtiment doit principalement réduire ses émissions au chauffage. Qu'il s'agisse du résidentiel, du commercial ou de l'institutionnel, les mesures à prendre doivent avant tout viser l'efficacité énergétique.

43. Électrification des bâtiments

Refonder le Code du bâtiment par des mesures favorisant de façon significative la transition énergétique. Lancer un programme massif d'électrification pour les bâtiments chauffés aux énergies fossiles. Assurer la transition de tous les nouveaux bâtiments gouvernementaux (écoles, hôpitaux, etc.) et toute rénovation de ceux-ci initiés à partir de 2020 au chauffage électrique (thermo-pompe, géothermie, récupération, partage de chaleur, etc.). Cesser de subventionner toute mesure de transition du charbon, du mazout ou de l'électricité vers le gaz naturel. Éliminer le mazout dans le chauffage résidentiel, commercial et gouvernemental d'ici 2030. Interdire le gaz naturel dans toutes les nouvelles constructions dès 2025 et dans l'ensemble du parc de bâtiments en 2040.

44. Construction et rénovation

Entreprendre un vaste chantier de rénovation du cadre-bâti. Encourager l'électrification du chauffage. Adopter un nouveau Code du bâtiment carboneutre pour favoriser l'autoproduction énergétique et les bâtiments net-zéro. Transiter vers les matériaux carboneutres et respectueux de l'environnement, notamment le bois éco-responsable (certifié FSC). Financer un programme d'isolation des bâtiments locatifs. Modifier la Loi sur

la Régie du logement pour y intégrer un critère de performance énergétique minimale. Inclure la performance énergétique et les principes de l'économie circulaire dans les critères d'octroi des contrats publics de construction et de rénovation. Favoriser la concertation avec les organisations de travailleurs dans le secteur du bâtiment.

45. Performance énergétique

Instaurer un tarif progressif pour la consommation d'électricité qui encourage une meilleure performance énergétique des bâtiments. Investir dans le développement de matériaux moins énergivores et à faible empreinte carbone. Établir un programme obligatoire d'évaluation de la performance énergétique des résidences lors de la vente. Obliger les institutions financières à prendre en compte la performance énergétique de la résidence dans l'établissement de financement lors des demandes d'hypothèques.

46. S'éloigner du chauffage au gaz

Éviter de subventionner l'expansion du réseau gazier, la conversion de système de chauffage vers le gaz. Éviter d'installer des systèmes de chauffage au gaz

47. Municipalités/Organismes/Établissements/Communautés/Individus

Offrir des incitatifs pour l'écoconstruction et l'écorénovation. Encourager l'établissement d'éco-quartiers, la construction de mini-maisons et les projets de construction innovants. Organiser des formations en éco-construction et rénovation écologique. Créer une certification des Villes en transition. Adhérer au réseau Transition Québec. Assurer aux communautés hors réseaux du Grand nord des habitations de qualité. Concentrer les nouvelles constructions dans les zones urbaines pour densifier et éviter l'empiètement dans les zones agricoles et les milieux naturels.

Autres propositions

...

5. CONSOMMATION

Une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées est impossible et insoutenable. Les scientifiques en appellent à un changement rapide et radical de nos manières de faire. C'est donc dire qu'il faut individuellement et collectivement revoir nos modes de production et de consommation. La technologie participe trop souvent à l'accélération de la vitesse de dégradation des ressources. Repenser la technologie afin qu'elle serve une économie soutenable et viable plutôt que la détérioration de la vie sur Terre.

48. Lutte à la surconsommation et à l'endettement

Adopter un plan de lutte à la surconsommation et une vaste campagne de sensibilisation visant à nous libérer du gaspillage de biens et de services. Taxer la publicité pour financer les campagnes de sensibilisation à des changements de comportement.

49. Décroissance

Favoriser une campagne de sensibilisation à la décroissance et à ses multiples facettes afin de soutenir la transition vers de nouveaux modèles d'économie soutenable. Encourager la résistance à la surproduction et à la surconsommation, un accès aux communs, le développement d'un art de vivre plus harmonieux davantage lié à la fréquentation de la nature, de la culture et de la vie de l'esprit.

50. Créer un indice d'éco-responsabilité lié à l'empreinte d'un bien consommé

Créer un indice d'éco-responsabilité basé sur le cycle de vie pour tous les biens vendus sur le territoire québécois. Créer une taxe progressive qui affecte davantage les biens dont la production a un impact négatif sur l'environnement. Intégrer les « externalités » causés par la production directement dans le prix des biens.

51. Développement de circuits locaux, économie sociale et économie de partage

Favoriser le rapprochement du producteur et du consommateur et le développement de circuits courts d'approvisionnement et d'achats qui permettent de privilégier l'achat local et de soutenir l'économie locale. Encourager le développement de l'économie sociale et l'émergence d'une économie du partage (location, échanges, revente, dons).

52. Obsolescence programmée

Adopter une loi contre l'obsolescence programmée. Encourager et soutenir la réparation, le droit à la réparation et la responsabilité élargies des fabricants. Favoriser la récupération des objets désuets ou abîmés (réparation, revalorisation, remise en circulation).

53. Inventaire des GES des produits et analyse de cycle de vie

Établir un inventaire des GES liés à la consommation, tenant compte des émissions incorporées dans les biens (importés et exportés) selon une perspective cycle de vie afin d'éviter les déplacements d'impact, d'identifier la responsabilité de chaque pays producteur et de trouver des pistes de réduction globale.

Autres propositions

...

6. DÉCHETS ET MATIÈRE RÉSIDUELLES

62% des gaz à effet de serre sont émis durant les phases d'extraction, de transformation et de fabrication des produits que nous consommons. La mise en place de stratégies de circularité est donc essentielle et incontournable dans la réduction significative des GES, mais également pour mettre fin au gaspillage des ressources et aux impacts associés, tout en stimulant l'innovation en créant une véritable richesse collective. Pour accomplir une transition, il faut nécessairement réduire l'extraction à la source et intégrer la gestion des matières résiduelles dans le mix énergétique. Lier la matière et l'énergie afin de limiter les pertes et les déchets que l'on envoie trop souvent sous terre, dans les cours et dans l'atmosphère.

54. Économie circulaire

Soutenir et bonifier le développement de l'économie circulaire afin de créer de nouveaux

débouchés pour nos matières résiduelles. Mettre en place des politiques favorables à la réduction du gaspillage, l'éco-conception, l'utilisation de technologies vertes, l'écologie industrielle, la substitution de ressources non renouvelables par des ressources récupérées ou renouvelables, etc. Mettre fin aux subventions qui favorisent l'extraction des matières premières non renouvelables (métaux, minéraux, etc.) et investir massivement dans leur recyclage et leur réutilisation.

55. Stratégie Zéro déchet et Lutte contre le suremballage

Mettre en place un vaste projet de société zéro déchet, encourageant la réduction de la consommation à la source et la réutilisation des objets consommés. Encourager la création de groupes d'action zéro déchet préconisant diverses solutions : récupération des objets désuets ou abîmés (réparation, revalorisation, remise en circulation) ; partage de biens (location, échanges, revente, dons), commerce de produits en vrac. Interdire le suremballage. Encourager le recours aux emballages écoresponsables. Taxer les déchets. Hausser les redevances sur l'élimination des déchets afin de décourager l'enfouissement ou l'incinération. Éviter de concentrer les efforts sur la récupération et le recyclage mais plutôt réduire les déchets à la source.

56. Interdiction du plastique à usage unique

Mettre en œuvre un plan ambitieux de retrait du plastique à usage unique, à l'exception de certains matériaux (chirurgical, orthopédique, etc.). Interdire les objets à usage unique, et particulièrement le plastique, les bouteilles d'eau, le styromousse, les contenants alimentaires jetables, dans les épiceries et la restauration, les sacs en plastique et la plupart des emballages. Encourager les solutions de rechange.

57. Redevances et interdiction des bouteilles

Imposer des redevances et une consigne sur les bouteilles d'eau afin de réduire leur utilisation. Interdire dans des délais raisonnables l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique à usage unique. Favoriser un accès accru à l'eau potable gratuite dans les lieux publics.

58. Consigne et recyclage du verre

Augmenter de façon significative la réutilisation des contenants de verre, la cueillette et le recyclage du verre en obligeant la consigne du verre partout où c'est possible.

59. Gaz réfrigérants

Augmenter de façon significative la récupération des gaz réfrigérants en établissant un programme d'inventaire, d'inspection obligatoire, de récupération et de recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre.

Autres propositions

...

7. AGRICULTURE et ALIMENTATION

L'agriculture est responsable de de 9,6% des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Machinerie lourde et élevage industriel en sont les principaux responsables. Mettre en place un plan de transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement permettra non seulement de réduire les GES mais également les impacts sur la biodiversité en plus d'améliorer la santé de la population.

60. Protection des terres agricoles

Réformer et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles notamment pour protéger la vocation alimentaire de notre agriculture et notre sécurité alimentaire mais aussi pour contrer la spéculation, l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles. Augmenter l'accessibilité des terres, considérer un mode de tenure public. Soutenir le rôle important de captage de CO₂ que peut jouer le secteur agricole. Encadrer toute production agricole vouée à la fabrication de produits énergétiques.

61. Agriculture viable

Soutenir et accompagner de façon significative les producteurs agricoles dans la transition vers des modes de production viables et éco-responsables. Soutenir la permaculture biologique individuelle et collective. Adopter une politique de sortie des cultures et de l'élevage industriel en faveur de l'agriculture raisonnée, de la culture et de la permaculture biologiques et de l'agriculture à échelle humaine. Accompagner les agriculteurs de fermes d'élevage industriel de bœufs dans la transition vers d'autres types de production.

62. Autosuffisance alimentaire et achat local

Établir une stratégie ambitieuse visant un renforcement de l'autosuffisance alimentaire du Québec. Subventionner massivement le développement de l'offre et de la demande d'aliments biologiques abordables produits localement ainsi que dans l'établissement de circuits courts de distribution. Instaurer pour tous les organismes publics et parapublics une politique alimentaire privilégiant les produits bio et locaux.

63. Agriculture de serre

Encourager la création et soutenir le développement de serres électrifiées ou alimentées par la récupération de chaleur pour favoriser la culture maraîchère à l'année dans chaque municipalité du Québec et leur distribution en circuits courts. Utiliser les établissements publics (CPE, écoles, centre de personnes âgées, etc.) comme levier pour favoriser la collaboration entre personnes âgées et des jeunes de niveau scolaire à l'agriculture de proximité. Encourager la transformation de conservation et la vente à l'année.

64. Santé des sols et pesticides

Accompagner de façon soutenue la transition des agriculteurs vers des modes libres d'intrants chimiques. Contrôler strictement et réduire l'utilisation des engrais, des pesticides et des herbicides synthétiques en milieu agricole et urbain. Soutenir le développement de méthodes alternatives à l'usage des pesticides. Investir massivement dans la généralisation des pratiques de protection et de régénération de la santé des sols. Assurer une meilleure gestion des sols contaminés et interdire les déversements illégaux.

Valoriser le potentiel de captation du carbone des sols en santé.

65. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Lancer un vaste programme de lutte au gaspillage alimentaire incluant des normes strictes de récupération et de valorisation des aliments en fin de vie et une campagne d'éducation pour favoriser des modes de production, de distribution et de consommation responsables.

66. Commerce en vrac et cuisine locale

Encourager le commerce en vrac. Encourager la cuisine faite à partir de produits locaux, en toutes saisons.

67. Municipalités

Encourager la permaculture individuelle et collective. Soutenir les projets d'agriculture urbaine et modifier le zonage pour permettre les jardins en façade des maisons et la conversion de stationnements privés en jardins. Mettre en place des marchés publics et encourager la consommation de proximité. Participer à la création de bibliothèques de semences et soutenir la production des semences locales. Aménager le territoire de façon à soutenir les besoins d'autosuffisance alimentaire et la régénération des sols.

68. Entreprises/Organismes/Établissements/Individus

Adopter une politique alimentaire écoresponsable comprenant l'achat de produits biologiques et équitables, produits localement. S'impliquer dans la production maraîchère en serre et/ou extérieure. Créer des groupes ou des coopératives facilitant l'alimentation locale. Éviter le gaspillage alimentaire. Réduire la consommation de viande d'élevage industriel.

Autres propositions

8. BIODIVERSITÉ et PROTECTION DU TERRITOIRE

Le quart des espèces vivant sur Terre sont menacées d'extinction. Les boisés agissent comme purificateurs d'air, les milieux humides comme de véritables filtres, les insectes pollinisateurs rendent la vie possible. Avec le réchauffement climatique, la lutte pour la protection de la biodiversité est l'autre grand défi de notre époque. Tout projet visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit aussi s'assurer de ne pas avoir d'impact négatif supplémentaire sur la biodiversité.

69. Respect de la biodiversité

Tenir un sommet extraordinaire sur la biodiversité. Adopter une Politique nationale sur la Protection de la biodiversité favorisant une approche holistique dans le but d'établir des politiques publiques cohérentes. Instaurer un vaste programme de restauration, de protection et de conservation des milieux naturels qui considèrent les changements actuels et à venir au niveau climatique et d'espèces envahissantes

70. Aires protégées

Augmenter le pourcentage d'aires terrestres protégées au Québec et le pourcentage d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent dans le respect des objectifs fixés par l'ONU dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, soit 17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures, dont 20 % sur le territoire du Plan Nord, et 10 % en zones marines et côtières. Ces objectifs devront être de 30 % pour les milieux terrestres et marins d'ici 2030. Augmenter le pourcentage d'aires privées par la conservation volontaire. Accompagner les municipalités et les MRC dans la conservation des milieux humides et hydrides, la protection et la restauration des habitats naturels et des territoires d'intérêt. Encourager la création de corridors de conservations et d'espaces de liberté en terres publiques et en milieux privés. Augmenter le nombre et la superficie d'aires protégées dans le sud du Québec.

71. Reconnaissance des droits au fleuve Saint-Laurent

Reconnaître les droits du fleuve en lui conférant une personnalité juridique afin qu'il puisse être défendu devant la justice et que les projets qui le menacent soient interdits.

72. Municipalités/Entreprises/Établissements/Organisations/Citoyens

Instaurer le principe de gestion commune du territoire et des ressources. Adhérer au Fonds des Municipalités pour la biodiversité. Adopter une réglementation assurant le développement de milieux de vie résilients face à la crise climatique, la conservation et la restauration des lieux milieux naturels et des milieux humides, la protection des puits de carbone, etc. Combattre les îlots de chaleur. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de proximité. Investir dans des projets de restauration de sites dégradés, dans l'accroissement des aires de conservation naturelles, d'espaces verts, parcs, ruelles vertes, , jardins communautaires, espaces d'atténuation de la circulation, de réduction des îlots de chaleurs, murs et toits verts et autres. Planter des arbres. Éviter les dépôts de matériaux ou produits toxiques sur le territoire.

Autres propositions

...

9. RESSOURCES NATURELLES

La sagesse autochtone nous dit qu'il faut considérer, dans l'usage des ressources du monde, l'impact pour les sept générations à venir. Pour la suite de notre monde, il est fondamental de reconnaître le caractère sacré de l'eau que l'on boit, de l'air qu'on respire, de la terre dont on se nourrit et de l'atmosphère où l'on vit et de les considérer comme un bien commun qui doit être protégé et dont on doit faire l'usage équitablement dans l'intérêt de tous les êtres vivants.

EAU

73. Assurer la protection de l'eau

Reconnaître et protéger les services des cours d'eau, aquifères, milieux humides, marais, etc. Donner vie au Conseil de l'eau et lui donner des pouvoirs pour qu'il puisse agir comme véritable protecteur de nos ressources en eau. Donner de réels pouvoirs aux comités de

bassin versant, ZIP et autres organismes existants et les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs. Permettre aux municipalités de réglementer pour protéger leurs sources d'eau potable. Aider les municipalités face aux problèmes liés à la hausse des niveaux d'eau (inondations, érosions des berges, glissements de terrain, etc.). Assurer un véritable accès à l'eau et à des stations d'assainissement des eaux pour l'ensemble des villes et territoires autochtones au Québec.

74. Stations d'assainissements des eaux

Mettre à niveau les systèmes collecteurs et les stations d'assainissement des eaux. Inciter au remplacement des installations septiques afin d'assurer la qualité de l'eau et d'éviter les déversements. S'attaquer aux problèmes des contaminants agricoles, industriels ou émergents qui ne sont pas traités par nos usines (hydrocarbures, microbilles de plastique, atrazine, glyphosate, retardateurs de flammes, etc.) et interdire la fluoration de l'eau au Québec. Investir dans les infrastructures traditionnelles (systèmes de collecte des eaux de pluies) et naturelles (verdissement urbain) pour réduire et limiter l'ampleur des surverses dans les cours d'eau.

75. Municipalités

Permettre aux municipalités de protéger adéquatement leurs sources d'eau potable et d'interdire certains usages de leur territoire jugés dangereux. Soutenir les municipalités riveraines qui voudraient renaturaliser leurs rives et milieux humides pour contrer les effets des changements climatiques. Interdire aux municipalités de permettre la construction en milieux humides ou zones inondables.

76. Entreprises/Organisations/Individus

Favoriser la transmission des meilleures pratiques par des programmes d'éducation et de sensibilisation dans tous les milieux. Inclure dans tous les programmes scolaires des notions de base de protection de l'eau. Soutenir la transition des systèmes de climatisation à eau vers des boucles en circuit fermé. Permettre l'utilisation de toilettes sèches dans les nouvelles constructions.

FORETS

Le Québec a un immense patrimoine forestier à protéger, soigner et restaurer afin qu'elle continue à jouer un rôle de premier plan dans le bien être des gens d'ici et d'ailleurs. La forêt ne doit plus être qu'une usine à matière ligneuse, mais devenir une source renouvelable et durable de ressources et de biodiversité. En implantant un nouveau modèle de foresterie basé sur le maintien et la promotion de la résilience de la forêt face aux changements climatiques et espèces envahissantes, le Québec se doterait d'un outil puissant et polyvalent qui aurait rapidement un impact positif tant au niveau de la société civile, de l'économie que de l'environnement.

77. Politique de foresterie viable

Procéder à une refonte de la gestion des forêts du Québec afin d'en faire un modèle mondial de foresterie viable et intégrée qui priorise l'augmentation de la résilience via la promotion

d'une forêt constituée d'une grande diversité d'espèces d'arbres aux capacités d'adaptation variées (et non pas la production de seulement quelques espèces d'arbres à valeur commerciale actuelle) et qui prenne en compte tout l'éventail des options innovantes et durables : création de produits forestiers à très forte valeur ajoutée, aires protégées polyvalentes, fiducies forestières (terres privées pérennisées), diversification des produits forestiers non-ligneux, régénération de sites dégradés par une grande diversité d'espèces d'arbres bien adaptées aux menaces climatiques et espèces envahissantes présentes et à venir, bâtiments durables carboneutres à bilan énergétique positif, matériaux biosourcés, corridors et îlots de biodiversité, écotourisme et industrie du plein-air, biomasse forestière, puits de carbone à fort impact sociétal, etc. Réformer les allocations de territoires forestiers, en imposant une responsabilité de restauration sur des superficies restreintes. Favoriser la transition de l'approche extractiviste vers une culture en lots restreints. Réhabiliter la fonction des forêts anciennes au niveau de leur capacité de stockage de l'humidité et comme pare-feu. Assurer un aménagement responsable des forêts québécoises en exigeant par exemple la certification FSC (Forest Stewardship Council) afin de préserver la biodiversité, prévenir la dégradation et la fragmentation du territoire forestier et protéger les droits des peuples autochtones.

78. Compensation carbone et plantations d'arbres

Encourager massivement par la plantation d'arbres d'espèces diversifiés et bien adaptées aux menaces actuelles et futures reliées aux changements climatiques et espèces envahissantes présentes et à venir, la compensation carbone des organisations (entreprises, PME ONG, coopératives, syndicats, ministères, institutions, événements, individus, etc.). Soutenir ces organisations, la compensation carbone à fort impact sociétal, le carbone riverain et agroforestier (diminution de l'impact de l'agriculture industrielle). Les initiatives de compensation doivent être a) axées sur la restauration des forêts (sinon, il pourrait s'agir d'arbres aléatoires qui font peu pour la biodiversité / l'eau / le carbone / la culture ou, pire, les monocultures que l'industrie doit abattre) et b) être complémentaires à la protection des forêts. Utiliser les superficies exploitées à des fins de séquestration végétale sur de vastes étendues et dans une multitude de contextes tels que les milieux de vie, les terres publiques, les parcs nationaux, les aires protégées, les bandes riveraines, les espaces gazonnés non utilisés par la récréation, les haies brise-vent, les friches agricoles, les milieux humides, les forêts privées, etc. Maximiser la restauration de sites industriels et miniers vacants en valorisant son énorme potentiel de séquestration.

79. Éducation et implication citoyenne envers l'arbre et la forêt

Créer une organisation qui aurait comme mission de générer une réappropriation de la forêt par les citoyens par le biais de campagnes de sensibilisation dans les institutions d'enseignement et les collectivités. Favoriser l'écoéducation et l'implication citoyenne envers la forêt (Reboisement social), les aires protégées polyvalentes (protection des terres privées), la diversification et la valeur ajoutée de la forêt publique, la régénération de sites par une forte diversité d'espèces d'arbres bien adaptés aux conditions environnementales futures, les fiducies agricoles et forestières (pérenniser les terres privées), le "gentlemen écoforestier" ou «écoforesterie de plaisance».

MINES

80. Stratégie de production et de consommation responsables des métaux

Développer la toute première « Stratégie de réduction de l’empreinte minérale du Québec », arrimée avec la Stratégie de transition énergétique et de lutte aux changements climatiques du Québec. Cette stratégie doit être axée sur la lutte au gaspillage et à des modes de production et de consommation responsables des métaux et des matériaux dans notre société, dont des politiques fiscales qui favorisent la réduction, le recyclage et l’économie circulaire des métaux; un meilleur aménagement du territoire, etc. Exiger l’électrification complète des activités d’exploitation minière au Québec.

81. Principe pollueur-payeur pour les sites contaminés

Appliquer le principe pollueur-payeur en renforçant les garanties financières pour assurer le nettoyage et la sécurisation des sites de déchets miniers toxiques; en exigeant que l’industrie contribue à un fonds de restauration des sites abandonnés; en augmentant la couverture d’assurance exigible pour couvrir les dommages en cas d’accidents et de déversements miniers; en augmentant les sanctions pénales en cas d’infraction à loi.

82. Évaluation environnementale et test climat

Exiger un examen et des consultations du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) pour toute nouvelle mine ou pour tout projet d’agrandissement d’une mine existante, incluant un « test climat ».

Autres propositions

...

10. SCIENCE et ÉDUCATION

Une vaste campagne d’éducation s’impose. La connaissance scientifique, les savoirs autochtones et les bonnes pratiques doivent être au cœur de la transition. Les propositions qui suivent relaient notamment celles du Pacte de l’école québécoise.

83. Science et accès à l’information

Assurer l’accès à une information indépendante, basée sur la science et les bonnes pratiques, permettant la prise de décisions et les changements de comportements, individuels et collectifs, dans la transparence, l’équité et le consentement libre et éclairée des citoyen.e.s concerné.e.s par les mesures de transition.

84. Gouvernance scolaire

Établir au sein du ministère de l’Environnement et de la lutte aux changements climatiques une structure consacrée à l’éducation relative à l’environnement pour soutenir et promouvoir les initiatives au sein des différents milieux. Créer un comité interministériel favorisant les synergies entre le ministère de l’Éducation, celui de l’Environnement, ainsi que tous les ministères concernés comme le MFA, le MAPAQ, le MFFP, le MSSS, etc. Inciter

les établissements scolaires à se doter de projets favorisant, dans l'action, une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté. Reconnaître ses responsabilités sociales et environnementales en tant qu'institution éducative. Constituer une équipe composée de représentant·e·s des divers groupes de la communauté éducative (élèves, étudiant·e·s, enseignant·e·s, membres de la direction et autres employés concernés) chargée de définir et d'appliquer des mesures écoresponsables au sein de l'institution d'enseignement. Inclure des valeurs environnementales dans le projet éducatif de l'institution au moment de sa révision. Inclure dans les règlements et le code de vie de l'institution les attentes en matière d'écoresponsabilité. Élaborer et adopter une politique environnementale. Établir des cibles concrètes liées au développement de pratiques écoresponsables dans le plan stratégique, s'il y a lieu. Informer et sensibiliser les membres du personnel et les fournisseurs des actions mises de l'avant par l'institution en matière d'écoresponsabilité pour assurer une cohérence dans les actions. Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser ces informations afin de favoriser une meilleure mobilisation ainsi que des améliorations continues. Former les membres du personnel à la réalité des changements climatiques.

85. Enseignement et activités éducatives

Revoir les programmes de formation de l'école québécoise de manière à y intégrer une solide éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté. Inclure dans la formation des enseignants un cours spécialisé portant sur l'éducation relative à l'environnement pour leur permettre d'accompagner les élèves et les étudiant·e·s dans leurs apprentissages. Soutenir la formation continue et la création de communautés de pratiques. Promouvoir diverses activités éducatives liées à l'écoresponsabilité et à l'écocitoyenneté. Privilégier les stratégies éducatives adaptées aux différentes réalités qui permettent un meilleur soutien aux actions appropriées à chaque milieu. Encourager les enseignant·e·s et les professeur·e·s à traiter des enjeux environnementaux et de la réalité des changements climatiques dans le cadre de leurs cours. Encourager la création de situations pédagogiques qui auront pour but de développer, chez les élèves et les étudiant·e·s, un savoir-agir et un pouvoir-agir (apprentissage de l'action, par l'action et à partir de cette action) face aux enjeux environnementaux et climatiques. Promouvoir l'implication et l'engagement des élèves, des étudiant·e·s et des membres du personnel dans des projets liés à l'écocitoyenneté et l'écoresponsabilité, notamment en collaborant avec des organismes d'éducation environnementale. Compenser les émissions de GES produites par les voyages et séjours éducatifs via un organisme reconnu pour la compensation carbone.

86. Infrastructure et ressources matérielles

Intégrer et appliquer les principes et pratiques du développement durable dans la gestion de l'immeuble, de ses installations et de ses activités. Éviter le gaspillage et effectuer une gestion écologique des matières résiduelles. Collaborer avec les services municipaux pour la collecte des matières recyclables et organiques produites par l'institution. Élaborer une politique d'achats responsables visant à modifier les habitudes d'achats et de consommation de l'institution afin de s'assurer que les fournisseurs de biens et de services (cafétéria, uniforme scolaire, entretien du terrain, construction et rénovation, traiteur, activité de levées de fonds, etc.) adoptent des pratiques écoresponsables. Améliorer la performance écoénergétique de l'institution et favoriser le

recours aux énergies renouvelables pour le chauffage. Verdir la cour d'école ou les espaces appartenant à l'institution (déminéralisation, plantation d'arbres, projets d'horticulture, etc.). Encourager les pratiques de mobilité durable chez les élèves, les étudiant·e·s et les membres du personnel (organisation de pédibus, installation de supports à vélos, accessibilité au transport en commun, plateforme de covoiturage, réduction du nombre de places de stationnement, etc.). Adopter une politique alimentaire écoresponsable (achats locaux, biologiques et équitables, choix de menus végétariens, etc.). Assurer aux élèves, aux étudiants·e·s et aux membres du personnel un accès à des milieux naturels à proximité de l'institution: parcs, boisés, jardins communautaires, etc.. Favoriser l'aménagement de classes extérieures.

87. Partenariat avec la communauté

S'associer avec l'ensemble des partenaires de la communauté d'enseignement afin d'assurer une cohérence dans les interventions et le succès de la démarche. Informer les familles et collaborer avec elles, notamment par l'entremise des associations et des organisations de parents, dans le choix et l'application des mesures retenues par l'institution. Partager le savoir-faire, les bonnes pratiques, les solutions et les défis avec d'autres institutions (réseau de communautés de pratiques, rencontres planifiées, colloque annuel, etc.). Collaborer avec les instances politiques et l'ensemble des partenaires de proximité dans la mise en œuvre des diverses mesures environnementales choisies. Appuyer la *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* en adhérant à la *Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté* et en diffusant cette dernière au sein de sa communauté éducative. S'inspirer de cette dernière pour y intégrer des volets au sein du projet éducatif. Soutenir la diversité des missions des groupes environnementaux qui ont développé une expertise en éducation relative à l'environnement dans leur propre milieu.

Autres propositions

...

11. SANTÉ et SERVICES SOCIAUX

Les changements climatiques ont des impacts multiples sur la santé des populations. Apparition de nouvelles maladies, décès liés aux vagues de chaleur, maladies chroniques liées à la pollution, tout cela ne va faire qu'accentuer la pression sur un système déjà engorgé. Augmenter la recherche sur les impacts en santé ainsi que les budgets alloués à celle-ci et aider les établissements de santé à se préparer à faire face à ces nouvelles réalités doit être au cœur d'un plan de transition.

88. Santé environnementale

Reconnaitre le leadership de la santé publique en matière d'expertise des impacts des changements climatiques sur les individus et les communautés. Intégrer cette expertise dans la conception et la réalisation des plans de transition en collaboration avec les autres partenaires. Augmenter les budgets en santé environnementale afin d'évaluer, de suivre et d'anticiper les impacts directs et indirects des changements climatiques sur la santé, en portant une attention particulière envers les populations vulnérables. Inclure les

changements climatiques dans les enjeux transversaux de la Politique Gouvernementale de Prévention en Santé et du Programme National de Santé Publique. Informer les citoyens des actions individuelles qui peuvent être prises pour diminuer l'impact des changements climatiques sur leur santé. Optimiser l'utilisation des services et soins de santé en renforçant la première ligne de soins et services pour le traitement de problèmes croissants de santé physique (problèmes cardiovasculaires, asthme, etc.) et psychologiques liés aux changements climatiques et à la pollution.

89. Établissements de santé

Adopter des standards de gestion environnementale dans tous les établissements de santé incluant la gestion des déchets, la gestion des émissions de gaz à effet de serre, l'approvisionnement médical et non-médical, le verdissement des établissements de santé. Impliquer les communautés, les usagers et le personnel des différents établissements dans la gestion des soins et services.

90. Recherche sur les impacts en santé

Financer la recherche sur les impacts santé des changements climatiques et le développement d'initiatives visant à en prévenir et en réduire les impacts.

12. SÉCURITÉ, PLANS D'URGENCE ET ADAPTATION

Nous l'avons malheureusement constaté l'été dernier avec les décès liés à la canicule ou encore avec les inondations de ce printemps, les effets du dérèglement climatique se font sentir de plus en plus. Si prévenir la hausse du réchauffement doit rester la priorité numéro un, mettre en place des mesures visant l'adaptation est plus que jamais nécessaire afin d'assurer la sécurité de tous.

91. Plans d'urgence et plans de prévention

Assurer une gestion solide et adaptée des services de premiers secours et d'intervention face aux impacts de la crise climatique : inondations, canicules, sécheresses et feux de forêt, tempêtes, etc. Assurer la participation des citoyens dans la gestion et l'organisation des soins et services, la mise sur pied de comités locaux de crise avec tous les partenaires : municipalités, réseau scolaire, communautaire, etc. Établir des plans de refuges communautaires pouvant assurer des soins d'urgence et une réponse alimentaire adéquate en temps de crise.

92. Résilience

Mettre les infrastructures traditionnelles et les infrastructures vertes à niveau et établir des réseaux locaux de santé et de sécurité civile prêts à faire face aux événements. Construire la résilience locale face aux chocs en favorisant les plans de prévention et les initiatives d'autosuffisance en alimentation, en eau potable, en transport et en énergie.

93. Municipalités/Entreprises/Organisations

Mettre à jour les plans d'urgence en portant une attention prioritaire aux personnes les plus

vulnérables. Assurer la disponibilité d'eau potable. Revoir le zonage et l'emplacement des zones inondables. Mettre à niveau les équipements de climatisation des établissements du réseau et planifier les aménagements d'urgence adéquats. Assurer la capacité d'accueil des établissements sur tout le territoire. Rehausser le financement des organismes communautaires pour soutenir leur travail d'aide. Rendre disponible un fond d'urgence afin de financer la relocalisation, les fournitures et la reconstruction en cas de sinistres.

Autres propositions

...

13. LOIS ET POLITIQUES

Un plan crédible de transition doit être soutenu par des lois et politiques ambitieuses soutenant sa mise en oeuvre. Celles-ci doivent être élaborées dans le cadre d'une vision globale et intégrée afin de s'assurer de la cohérence de la transition dans son ensemble.

94. Des politiques de transition porteuses de justice

Assurer la participation des communautés aux décisions politiques de la transition. Garantir le respect des personnes et communautés défavorisées. Assurer l'accompagnement des travailleurs et des travailleuses affectées.

95. Financement

Revoir les modalités du Fonds vert pour maximiser son impact sur la diminution des gaz à effet de serre. Mettre en place une fiscalité favorisant massivement les secteurs porteurs de changements ainsi qu'une redistribution équitable des ressources financières.

96. Désinvestissement et réduction l'empreinte carbone des investissements

Exiger des sociétés de placements (Caisse de Dépôt, Fonds de Solidarité, Banques, etc.) des plans de désinvestissement dans les énergies fossiles ou les projets à forte émission de GES. Exiger des entreprises une mesure annuelle de l'empreinte carbone de leurs investissements.

97. Réforme de la fiscalité municipale

Réformer la fiscalité municipale pour faciliter la transition en s'éloignant du modèle foncier actuel qui favorise l'étalement urbain.

98. Exemplarité des gouvernements et des institutions publiques

Mobiliser l'ensemble des dépenses publiques dans la transition afin de favoriser l'effet de levier de plusieurs dizaines de milliards de dollars investis au Québec. Exiger de l'appareil gouvernemental, institutions publiques et parapubliques, MRC et municipalités, etc. une cible de réduction des émissions de GES et des politiques d'achats publics écoresponsables.

99. Encourager l'écocitoyenneté

Soutenir et encourager le développement de groupes citoyens de transition dans tous les quartiers, les villes et les villages du Québec pour qu'ils contribuent à la transition et au

renforcement de la résilience dans leurs collectivités.

100. Écofiscalité

Mettre en place une véritable politique d'écofiscalité permettant d'internaliser le coût environnemental des produits et d'appliquer le plus largement possible le principe de pollueur-payeur d'un bout à l'autre de la chaîne économique. Cela créera de véritables incitatifs à investir dans des choix qui permettront de réduire l'empreinte écologique de nos comportements individuels et collectifs.

101. Amendes plus sévères pour les contrevenants

Augmenter les amendes pour ceux qui contreviennent aux lois et règlements régissant la protection de l'environnement et la lutte aux réchauffement climatique.

101. Toute autre proposition

...

En quelques mots, décrivez le Québec dont vous rêvez pour 2050 ?

...